

# PLAN D'ACCOMPAGNEMENT TRANSITOIRE

## 2022-2023

Le plan d'accompagnement du Groupe d'accompagnement du réseau de la santé et des services sociaux en développement durable (GACRSSH), piloté par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), présente des actions à mettre en œuvre afin de soutenir les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) en matière de développement durable. Il s'agit d'un plan de transition, par souci de cohérence avec les travaux en cours concernant la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2023-2028.



**Groupe d'accompagnement-conseil  
du réseau de la santé  
et des services sociaux**

En plus de ce plan d'action, le GACRSSH agit à titre de groupe conseil pour les demandes ad hoc concernant le RSSS en développement durable.

Actions	Échéances	Indicateurs	Cibles	Responsables
<b>Action 1</b>				
<p><b>Favoriser la participation des établissements à la communauté de pratique virtuelle en développement durable</b></p> <p>Le réseau des répondants de développement durable est déjà constitué en communauté de pratique. Afin de faciliter et de promouvoir les échanges réguliers entre les répondants, une plateforme virtuelle a été déployée en novembre 2020. Cette communauté de pratique permet aux répondants en matière de développement durable de 30 établissements de communiquer entre eux. Des événements virtuels sont également organisés de manière à promouvoir les échanges et l'acquisition de connaissances liées au développement durable. Un répertoire d'initiatives y est également publié, et les répondants sont invités à faire part de leurs initiatives et de leurs projets susceptibles d'inspirer leurs collègues.</p> <p>Le GACRSSH agit à titre de comité d'orientation de la communauté de pratique, notamment afin d'orienter les sujets et mesures pouvant encourager la participation de tous les répondants.</p>	31 mars 2023	Pourcentage des établissements qui participent aux webinaires	75 %	MSSS
<b>Action 2</b>				
<p><b>Réaliser le portrait des matières résiduelles dans le RSSS</b></p> <p>Actuellement, les pratiques de gestion des matières résiduelles sont propres à chaque établissement. Le MSSS laisse le soin à ces derniers de déterminer les pratiques qu'ils désirent mettre en place, dans le respect des lois. Un guide de gestion des déchets leur est d'ailleurs destiné. Il contient des recommandations, mais pas d'obligations relatives au tri des matières dans une perspective de valorisation.</p> <p>Cette action a pour but de réaliser un portrait global de la gestion des matières résiduelles dans le RSSS, qui permettra de déterminer des orientations et des cibles pour les établissements du RSSS dans ce domaine, dans le respect et en cohérence avec les objectifs gouvernementaux notamment contenus dans le plan d'action de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la stratégie de valorisation de la matière organique.</p>	31 mars 2023	Proportion des établissements ciblés <sup>1</sup> ayant réalisé leur portrait de la gestion des matières résiduelles	100 %	MSSS

1. Les établissements du Nunavut, des Terres-Cries-de-la-Baie-James et le CLSC Naskapi ne sont pas visés en raison de leur cadre légal distinct. On cible donc 30 établissements sur 34.

Actions	Échéances	Indicateurs	Cibles	Responsables
<b>Action 3</b>				
 <b>Améliorer les critères d'analyse déterminant la présence d'une démarche de développement durable dans un établissement du RSSS</b> L'évaluation des démarches de développement durable dans le RSSS est réalisée depuis 2013. Les critères ont été révisés en 2017 afin de mieux refléter la nouvelle réalité du RSSS. Depuis, trois évaluations ont été réalisées : en 2018, en 2020 et en 2022. Considérant l'évolution du développement durable dans les dernières années dans le RSSS, la révision des critères et du formulaire utilisé pour évaluer les démarches est nécessaire. Elle permettra d'avoir une idée plus juste des efforts réalisés dans les établissements. Également, cette mise à jour permettra aux établissements les plus avancés de démontrer leur progression.	31 mars 2023	Révision des critères	Critères révisés	MSSS

**Légende**

**DR** : donnée de référence